

Offre d'emploi

Bourse doctorale d'un an « La sécurité sociale des travailleurs atypiques en Belgique »

Le Centre de droit public et social de l'ULB (<http://droit-public.ulb.be>) offre une bourse doctorale d'un an, à compter du **1^{er} octobre 2022**, afin de permettre le commencement d'une thèse de doctorat sur le thème de la sécurité sociale des travailleurs atypiques en Belgique. Cette offre fait suite à l'obtention par le promoteur de la thèse d'un financement interne à l'université. Il s'agit d'une bourse dite *seed-money*, qui a pour objet de permettre le défrichage d'une thématique de thèse, la familiarisation avec la recherche à l'université et la préparation d'une candidature à une bourse doctorale complète.

Sujet de la recherche doctorale

La pandémie de covid-19 a confirmé le rôle vital, au sens premier du terme, de la sécurité sociale dans la sauvegarde des moyens de subsistance des personnes face à des chocs perturbateurs majeurs tels que celui que nous avons connu. Mais la même pandémie a également fait apparaître que certains groupes de travailleurs sont peu ou mal couverts par la protection sociale, de sorte qu'ils passent parfois entre les mailles du filet. C'est le cas en particulier des travailleurs salariés atypiques, ainsi que des travailleurs indépendants situés en bas de l'échelle sociale. Si ce problème de l'insuffisance des couvertures sociales existantes pour certains publics a été fort visible par la crise socio-sanitaire, il constitue en réalité une difficulté plus ancienne, à laquelle de nombreux États-providence développés sont confrontés et à laquelle ils peinent à répondre. Tel est le cas de la Belgique.

Dans notre pays comme ailleurs, les chiffres montrent que l'emploi atypique – à temps partiel, à durée déterminée, intérimaire – est en augmentation, tandis que se multiplient aussi les situations dans lesquelles des individus combinent diverses formes de « petits boulots » et d'activité indépendante. Dans le même temps, les assurances sociales demeurent encore, dans une large mesure, organisées autour d'une distinction tranchée entre le travail salarié et le travail indépendant, tout en étant par ailleurs entièrement articulées autour de la figure du travailleur stable à temps plein. Il en résulte d'importantes lacunes dans la protection contre les risques sociaux de tous les travailleurs, de plus en plus nombreux, qui ne sont pas inscrits dans le modèle de l'emploi

« standard ». Dans ce contexte, il est urgent de réfléchir à la nécessité et à la possibilité de reparamétrer notre système de protection sociale, afin de l'adapter aux reconfigurations du marché du travail. Pour cela, il est indispensable de mieux identifier, dans les réglementations de sécurité sociale, les « nœuds » précis qui sont de nature à générer de la sous-protection.

Inspiré par cette préoccupation générale, le projet de recherche envisagé a un double objet.

D'abord, il visera à analyser les différents concepts de revenus et de besoins utilisés dans les principales branches de la sécurité sociale qui couvrent les risques liés au travail que sont le chômage et l'incapacité. Il le fera en s'intéressant aux assurances sociales comme aux dispositifs de nature assistancielle. Seront ainsi analysées les règlementation de l'assurance chômage (du droit passerelle, pour les indépendants) et du droit à l'intégration sociale, d'une part, ainsi que l'assurance incapacité de travail et les allocations aux personnes handicapées, d'autre part. Il semble que de nombreux travailleurs atypiques qui sont confrontés à l'inactivité professionnelle ou à des problèmes de santé ne parviennent pas à remplir les exigences contributives fixées par les assurances sociales et sont donc orientés tantôt vers le centre public d'action sociale (CPAS), tantôt vers l'administration en charge des allocations aux personnes handicapées (DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale). Afin de clarifier pourquoi et comment précisément, la recherche visera à mettre en carte les différents concepts utilisés pour déterminer le revenu – du côté des assurances – et les besoins – du côté de l'aide sociale. Souvent formulés en termes techniques et obscurs par les législations, ces concepts seront clarifiés et comparés entre eux, en quête de cohérence.

Dans la foulée de cette cartographie juridique, la recherche visera ensuite à confronter un certain nombre de profils récurrents de travailleurs atypiques avec les réglementations de sécurité sociale sur le chômage et l'incapacité, afin de mieux mettre en lumière les lacunes des conceptualisations juridiques actuelles du revenu et des besoins. A cet effet, un certain nombre de profils de travailleurs « atypiques typiques » seront sélectionnés, sur la base des données empiriques disponibles, tels que le travailleur à temps partiel en dessous du seuil du tiers temps, le travailleur à bas salaire qui est également indépendant complémentaire, le travailleur intérimaire couvert par des contrats journaliers, etc. Le devenir de cet échantillon de cas significativement présents sur le marché du travail belge sera alors exploré : comment les branches de la sécurité sociale couvrant les risques liés au travail prennent-elles en charge ces travailleurs atypiques dont les revenus sont faibles ou instables ? Cette approche permettra de mieux mesurer le degré de réactivité de notre État social face aux situations précaires. En la déployant, une attention particulière sera accordée à la dimension de genre, dans le sens où il est fort plausible que les réglementations ne soient pas exemptes de biais genrés, dont certains constituent peut-être même des sources de discrimination indirecte à débusquer.

Environnement de recherche

Le doctorant ou la doctorante réalisera sa thèse sous la supervision et avec l'aide du **professeur Daniel Dumont**, titulaire de la chaire de droit de la sécurité sociale de l'ULB, chercheur au Centre de droit public et social et promoteur de la thèse.

Le **Centre de droit public et social de l'ULB** est un centre de recherche dynamique de la Faculté de droit et de criminologie, constitué d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs à temps plein et de nombreux autres membres à temps partiel. Ses principaux domaines d'expertise sont le droit public, le droit social et la philosophie du droit. Dans son domaine, l'équipe de droit social de l'ULB est la plus importante en Communauté française. Ses membres déploient leurs recherches de façon privilégiée autour de la thématique générale « Travail et inégalités sociales ». Par ailleurs, l'équipe coordonne un master de spécialisation en droit social, unique en Belgique francophone, et est très régulièrement sollicitée pour réaliser des recherches appliquées et des missions d'expertise pour le compte d'autorités publiques, notamment sur le travail précaire. Elle dispose d'un vaste réseau de contacts au sein des administrations, du monde syndical et patronal et des autres équipes universitaires de droit social et de sociologie des politiques sociales. Elle est insérée dans l'Association belge pour le droit du travail et de la sécurité sociale (ABETRASS), ainsi que dans le Labour Law Research Network (LLRN).

Le doctorant ou la doctorante disposera d'un bureau, éventuellement partagé, au sein du Centre. Il ou elle pourra compter sur le soutien de plusieurs de ses membres, en fonction de leur domaine d'expertise respectif, et pourra capitaliser sur des recherches réalisées récemment au sein de l'équipe de droit social autour de la couverture sociale des travailleurs précaires¹. L'encadrement secondaire par un(e) sociologue des politiques sociales pourra également être sollicité si cela apparaît pertinent.

Le statut de **boursier seed-money** est équivalent à celui d'aspirant(e) du FNRS en termes pécuniaires. En plus de sa bourse, dont le montant mensuel s'élève à un peu plus de 2 000 euros net, le doctorant ou la doctorante bénéficiera d'un crédit de fonctionnement de 1 250 euros permettant de couvrir des dépenses liées à l'entame de la thèse de doctorat : matériel informatique, ouvrages, séjours à l'étranger... Dans le courant du mandat, le ou la doctorant(e) recruté(e) sera invité(e) à postuler, avec l'aide du promoteur, au FNRS ou

¹ Notamment : E. DERMINE et D. DUMONT (dir.), double numéro spécial « Le droit social face à la crise du COVID-19 : panser le présent et penser l'après », *Journal des tribunaux du travail*, n° 1363-1364, 2020, p. 153-192 (1^{ère} partie) et n° 1365-1366, 2020, p. 193-228 (2^{ème} partie), <https://www.larcier.com/fr/le-droit-social-face-a-la-crise-du-covid-19> ; S. GERARD, J. GILMAN et A. MECHELYNCK et D. DUMONT, *Le travail précaire. Une cartographie juridique du travail atypique et des protections (non) garanties par le droit social*, rapport pour le compte de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Centre de droit public et social de l'ULB, 2021, 442 p. ; G. VAN LIMBERGHEN, D. DUMONT, F. LOUCKX, S. MARCHAL et B. CANTILLON, « Un regard critique et propositionnel sur les assurances sociales des salariés et des indépendants. Analyse au départ de la recommandation de l'Union européenne relative à l'accès des travailleurs à la protection sociale », *Revue belge de sécurité sociale*, vol. 63, n° 1, 2021, p. 49-135, sous presse.

à un financement interne à l'université, afin de disposer d'une bourse doctorale complète pour poursuivre ses recherches.

Il est attendu de l'intéressé(e) qu'il ou elle participe aux activités collectives du Centre de droit public et social.

Profil recherché

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un master en droit, avec grade, et avoir une bonne maîtrise, au moins passive, du néerlandais et de l'anglais.

Constituent des atouts évidents : une expérience professionnelle pertinente, telle une pratique du droit social au barreau ; un master de spécialisation en droit social ; un second diplôme en sciences humaines ; une connaissance active du néerlandais et de l'anglais (ou d'autres langues).

Intéressé(e) ?

De plus amples renseignements sur le poste à pourvoir et la recherche à réaliser peuvent être obtenus auprès du professeur Daniel Dumont (daniel.dumont@ulb.be).

Les candidatures doivent lui être envoyées par courriel avant le **vendredi 13 mai 2022** au plus tard. Elles doivent comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, présenté conformément au canevas de l'ULB (www.ulb.ac.be/tools/CV-type.rtf),
- un écrit, tel une publication scientifique ou un travail de fin d'études, attestant des capacités de recherche et de rédaction.

Une présélection sera opérée sur la base des dossiers soumis. Les candidat(e)s retenu(e)s seront invité(e)s à une audition dans le courant du mois de mai, en vue d'une entrée en fonction en principe le 1^{er} octobre 2022. Cette entrée en fonction est susceptible d'être anticipée ou retardée, en concertation avec le promoteur.